Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 022-200054294-20260910-6_2026_9_10_1-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département des Côtes d'Armor

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 10 SEPTEMBRE 2026

Commune
Le Mené

La Croix Jeanne
Even
22 330 Le Mené

Le 10 septembre 2026 à 19 h 30, le Conseil Municipal de la commune Le Mené s'est réuni à la salle d'animation de Saint Jacut du Mené sur convocation en date du4 septembre 2026 adressée par Monsieur DABOUDET Gérard, maire et sous la présidence de Monsieur DABOUDET Gérard, Maire.

Étaient présents (31) : BADOUAL Louisette, BEDEL Martine, CARRO Nicolas, CHEREL André, CHEVALIER Pascal, COLLET Marie-Noëlle, COLLET Patrice, CONAN Cyril, DABOUDET Gérard, DESORT Fabrice, Diehl Cathy, DONNE Jean-Michel, ERMEL Isabelle, FLAUD Frédéric, FLEHO Marie-Claude, GANNAT Marie-Hélène, HAMET-DEBEGUE Céline, HINGANT Arlette, JAFFROT Eric, LABBE Jean-Luc, LACHEVER Aedin, MOY Jean-Yves, OLIVROT Mélanie, PERRIN Yvon, POULAILLON Martine, QUERE Mélanie, ROCABOY Jean-François, ROUXEL Anne-Marie, SAGORY Kevin, TERTRE Rémy, VAYER Matthieu.

Étaient absents en ayant donné pouvoir (4) : KERAUDREN Charlotte ayant donné pouvoir à PERRIN Yvon, LE GOFF Charlotte ayant donné pouvoir à DABOUDET Gérard, ROUILLE Daniel ayant donné pouvoir à DONNE Jean-Michel, Schmittag Emmanuelle ayant donné pouvoir à LACHEVER Aedin.

N° délibération

6-2026 9 10

Etait excusé (0) :

Etait absent (0) :

Madame Marie-Noëlle Collet est désignée secrétaire de séance.

Objet :
Intervention du Major Thierry Rouault, commandant de la COB et de l'Adjudant-chef Sylvain Guichard, nouveau commandant de la brigade de gendarmerie du Mené

OBJET : Intervention du Major Thierry Rouault, commandant de la COB et de l'Adjudant-chef Sylvain Guichard, nouveau commandant de la brigade de gendarmerie du Mené

Le Major Thierry Rouault, Commandant de la Communauté de brigades (COB) de Merdrignac, qui regroupe les brigades de gendarmerie de Merdrignac, Plémet et Le Mené, présente aux élus Monsieur Sylvain Guichard, nouveau Commandant de la brigade du Mené, à la suite du départ du Major Valérie Chapelain.

Avant de lui laisser la parole, le Major Thierry Rouault précise que la COB a connu un renouvellement important de ses effectifs ces dernières années. Il rappelle que les missions des brigades portent principalement sur les questions d'ordre judiciaire et la lutte contre la délinquance locale, notamment le traitement des dossiers liés aux violences intrafamiliales, aux faits de violence ainsi qu'aux atteintes à l'environnement.

L'Adjudant-chef Sylvain Guichard indique qu'après avoir exercé pendant 16 années le commandement de la brigade de gendarmerie de Broons, il souhaite mettre son expérience et ses compétences au service de la commune du Mené. Il précise notamment pouvoir s'appuyer sur plusieurs domaines de spécialisation, en particulier la prévention de la délinquance, la fonction de référent scolaire, la correspondance sûreté ainsi que la lutte contre la cyber-délinquance.

Dans le contexte particulier du devoir de réserve auquel les représentants des forces de l'ordre sont soumis à l'approche des élections sénatoriales, Monsieur le Maire propose qu'une réunion de travail puisse être organisée prochainement avec ces derniers afin d'échanger plus largement sur les questions de sécurité et de tranquillité publique.

Après leur départ, Monsieur le Maire fait notamment état des échanges qu'il a pu avoir avec des concitoyens faisant part de leur exaspération face à une recrudescence des incivilités du quotidien. À cet effet, il donne lecture d'un courrier adressé par Monsieur Layac, de Saint-Jacut-du-Mené, faisant état de ses préoccupations et de ses préconisations.

Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	31
Pouvoirs	4
Pour	35
Contre	
Abstention	

Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 022-200054294-20260910-6_2026_9_10_1-DE

Après échanges, les élus prennent la mesure du sentiment d'exaspération exprimé par certains habitants et de partager le constat de la nécessité de rester attentifs à ces problématiques.

Ils réaffirment leur volonté de poursuivre et, lorsque cela s'avère nécessaire, d'adapter les actions relevant des pouvoirs de police du Maire, dans le respect du cadre légal et des compétences de chacun.

Cette action devra s'inscrire dans une démarche de concertation et de complémentarité avec les services de la Gendarmerie, afin de favoriser une réponse coordonnée aux problématiques de sécurité, de tranquillité et de prévention des incivilités sur le territoire communal.

Une réunion de travail sera ainsi prochainement organisée afin d'approfondir ces différents sujets et d'identifier, avec les services de la Gendarmerie, les leviers d'action pouvant être mobilisés à l'échelle de la commune.

Dans l'attente, le Conseil Municipal a acté la constitution d'un groupe de travail relatif à la mise en place d'une vidéoprotection, et de désigner comme membres pour ce faire : Yvon Perrin, Cyril Conan, Rémi Tertre, André Chérel, Jean-Luc Labbé, Pascal Chevalier et Kévin Sagory.

Pour extrait conforme

Le Mené, le 14 septembre 2026

Gérard DABOUDET,

Maire

COMMUNE LE MENE (Côtes d'Armor)

Marie-Noëlle Collet

Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (3, contour de la Motte- CS 44416- 35044 Rennes Cedex)ou par l'application Télérecours : https://citoyens.telerecours.fr

Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu :

- de son dépôt en Sous-Préfecture le 17-09-2026
- et de sa publication le 14-09-2026

COMMUNE LE MENE (Côtes d'Armor)